



MOBILITÉS ENSEIGNANTES



Erasmus+

ERAEI : Mme Gargam
Proviseure Adjointe : Mme Vallet

Les types de mobilités des personnels

- mobilité de formation : le personnel effectue une mobilité pour se former
- mobilité d'enseignement : le personnel enseignant effectue une mission d'enseignement auprès d'un public d'étudiants – possibilité d'inviter un personnel d'entreprise pour effectuer une mission d'enseignement entrante
- mobilité combinée : enseignement + formation
- participation à un programme intensif hybride

La durée de la mobilité devra se situer entre 2 jours et 60 jours (hors jours de voyage).
Pour les personnels invités, la durée minimale est de 1 jour.

Les mobilités longues sur 1 an (échange entre collègues) sont possible également

L'objectif de la mobilité des personnels à Bréquigny

Organiser une visite préparatoire dans un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur

- pour mettre en place des mobilités d'études 6 mois ou 1 an pour les étudiants
- pour l'organisation d'un Workshop (BIP) (2 jours à 2 mois)
- pour accroître ses compétences professionnelles

—————> Demander des mobilités de formations à titre d'observation

**Pour effectuer une visite d'entreprise, il vaut mieux le coupler à une mobilité de formation comme ci-dessus.
Sinon, la visite d'entreprise simple est prise sur les crédits logistiques des mobilités**

CALENDRIER IDEAL d'un projet

J'ai l'idée de partir pendant l'année N+1 (23-24) !!

Avant de candidater : initialiser un projet, avec engagement de recherche active
Trouver des partenaires (EES : établissement d'enseignement supérieur)
Commencer à construire un projet
Prévoir une étude de faisabilité

Être accompagné par l'ERAEI dans le montage du projet

Je candidate à Erasmus +



Accord de principe obtenu auprès du proviseur

JANVIER N (2023)

Dépôt de la candidature auprès de la proviseure adjointe, en copie à L'ERAEI

- Recensement des candidatures déclarées sur l'ensemble du Post-Bac
- Présentation et diffusion des projets proposés
- L'ERAEI demande à E+ un nombre cohérent de « mobilité de formation »

On engage la crédibilité du lycée

Réponse de principe d'E+

MAI N (2023)



Connaissance exacte du nombre de mobilités allouées au lycée pour la période de l'année N+1 (23-24)
Sélection éventuelle des projets en cas d'arbitrage

Mise à disposition des fonds

SEPT/OCT N+1 (2023-24)



Remplir les procédures administratives pour partir en année N+1 (23-24)

Préparer son DEPART

Dernier délai mai 2024

CALENDRIER IDEAL d'un projet

Je finalise mon projet

Entre Mai N (2023) et Janvier N+1 (2023-24)

- Contacter les partenaires pour monter le projet dans toutes ses dimensions pédagogiques, administratives et financières (Lettre de recommandation, lettre de mission)
- Garder toutes les traces des échanges Mail/Visio avec les partenaires (Si contrôle E+)
- Informer l'équipe des projets pédagogiques engagés sur l'année N+1 (23-24)

Volet administratif Remise du KIT au plus tard un mois avant le départ, jusqu'à mai N+1 (2023-24)

- Préparer le remplissage du **KIT de mobilité** pour estimer le montant de l'allocation E+ avec Ronan Péron
Check-list Enseignante
- Associer l'ERAEl et le proviseur aux échanges lors de la transmission du kit de mobilité finalisé.
Le Proviseur signe le Kit de mobilité
- **Une fois le Kit signé**, préparer son voyage (réservations, Hôtels...) **Départ au plus tard en juin 2024**
Attention : Ne pas engager de frais sans signature du Kit

OCTOBRE N (2023) :

REUNION d'INFORMATION pour les nouveaux projets (24-25)

REUNION Bilan étape du projet en cours initié en N-1 (janvier 2023)

- Soit, le projet est abandonné : transfert de lignes de fond possible (Stage ou autre mobilité...)
- Soit le projet poursuit sa concrétisation (Information sur l'état d'avancement)

JANVIER N (2024) : REUNION BILAN et Préparation de l'année N+1

- BILAN des projets en cours amorcés en N-1 (2023)
- Recensement des projets initiés pour l'année N+1 (2025)

FIN JUIN N (2024) : communication du nombre de candidatures retenues par l'ERA EI à l'ensemble des porteurs de projets recensés en janvier N (2024)

Présentation du projet

L'Analyse des besoins

Assure la pertinence et la qualité du projet

Objectifs à atteindre

Projet réaliste, faisable, cohérent

Conformité avec les priorités
du programme Erasmus+

Transition environnementale

Engagement civique - Valorisation des engagements citoyen

Renforcement des compétences numériques - *Digital Opportunities*

L'inclusion des publics

Activités Envisagées

Workshops, Etudes, Stages ou formations

Evaluer le budget
nécessaire

Enveloppe forfaitaire à ne pas dépasser

Anticiper la promotion
du projet réalisé

Dissémination, impact, pérennité du projet

Mon projet est finalisé

Pour E+ :

- **Accord institutionnel** qui contractualise toutes les actions engagées (Administratif : calendrier, types de démarches proposées en partenariat avec l'établissement...) **Bilatéral** ou multipartenaires
- **Demander une attestation de présence** à remettre à Ronan Peron
- **Communiquer** sur tous les réseaux du lycée (dissémination, promouvoir les projets lors des évènements institutionnels du lycée)
- **Compte-rendu** obligatoire sous 1 mois au retour de mobilité

SITE DU LYCÉE – Encore un peu de pain sur la planche...!



- Catalogue de cours en ligne traduit en anglais in extenso.
- Crédits ECTS disponibles en ligne / Intitulé des enseignements traduits en anglais.
- Enseignement disciplinaire proposé en LV étrangère (anglais) à hauteur de 30 crédits ECTS (= 1 semestre) :
préciser certification DNL/ TOEIC.
- **Page dédiée à l'accueil des étudiants étrangers incluant les informations suivantes en anglais :**
 - Langue enseignée et Niveau de langue attendue pour les échanges ou le cursus d'étude
 - Dates précises des semestres (début et fin des cours ; date des sessions d'examens)
 - Calendrier des vacances
 - Nom/ mail de(s) Personnes ressources dans chaque section/pôle d'enseignement (par niveau ou par discipline).
 - Nom/ mail du référent international à joindre.
 - Lien vers le catalogue de cours, affichant les crédits ECTS
 - Afficher les critères d'obtention du diplôme et critères d'obtention des crédits ECTS (30/ semestre), passage (si 10 crédits obtenus) par niveau et/ou cycle d'étude.
 - Référence précise des enseignants composant les équipes (titre et contenu des enseignements) : matières générales et disciplinaires (soutien aux projets interdisciplinaires valorisés par E+).
 - Promotion des filières de l'établissement qui participent à la Convention de Bologne (crédits ECTS)

*** Pour information, voici un document E+ qui l'atteste des critères de contrôle E+**

Dans le cadre de ses obligations contractuelles avec la Commission européenne, l'AN est tenue d'effectuer un contrôle des établissements portant sur le respect de la Charte ECHE.

Pour ce faire, l'Agence a mis en place un monitoring dont l'objectif est de vérifier que les établissements détenteurs de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur en respectent les principes. Ce monitoring intervient annuellement par échantillonnage.

➤ Ce contrôle s'effectue via l'analyse point par point de dix critères fondamentaux :

- 1) La visibilité du coordinateur Erasmus sur le site internet de l'établissement
- 2) La publication de la charte et de la déclaration en matière de stratégie Erasmus+
- 3) La publication des critères de sélection et les modalités d'accès au programme pour les personnels et étudiants
- 4) La sélection sans discrimination des candidats (critères équitables et transparents)
- 5) Les modalités d'accès au programme pour les personnes en situation de handicap
- 6) La préparation et le soutien linguistiques
- 7) La mise en place de la reconnaissance des mobilités
- 8) La visibilité de l'offre de formation pour les mobilités d'études
- 9) La conformité (avec la charte Erasmus) des accords interinstitutionnels conclus avec les partenaires
- 10) L'obligation de publicité : la présence des logos et des mentions légales.

En cas de non-respect des engagements pris lors de la signature de la Charte, l'Agence peut accompagner le bénéficiaire en lui adressant des conseils et des recommandations afin de l'aider à s'y conformer. Si toutefois, après trois contrôles, l'établissement